

A black helicopter is shown in flight, carrying a person suspended from its side. The helicopter is positioned in the upper center of the frame. Below it, a residential area is partially submerged in floodwater. The houses have brown tiled roofs and light-colored walls. The background shows a line of trees under a grey, overcast sky. The overall scene suggests a rescue or emergency operation in a coastal or flood-prone area.

*Risques littoraux :  
évolution du droit et prospective*

*Marie-Laure LAMBERT  
CEJU-LIEU, Aix-Marseille Université*

QuickTime™ et un  
décompresseur  
sont requis pour visionner cette image.



## Etudes pluridisciplinaires: géomorphologues, juristes, écologues, anthropologues, économistes, résultats de plusieurs programmes:

### ***Straricc - Eccorev, 2009***

*CEJU – Centre d'Etudes Juridiques de l'Urbanisme*

*CEREGE – Centre européen de Recherches et d'Etudes en Géosciences de l'Environnement*

### ***VuLiGAM - PIRVE, 2009-2012***

*CEJU – Centre d'Etudes Juridiques de l'Urbanisme*

*CEREGE – Centre européen de Recherches et d'Etudes en Géosciences de l'Environnement*

*IMBE Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie*

*RESSOURCE - Sciences de l'homme et Nature*

### ***CamAdapt - LITEAU, 2010-2013***

*CEJU – Centre d'Etudes Juridiques de l'Urbanisme*

*CEREGE – Centre européen de Recherches et d'Etudes en Géosciences de l'Environnement*

*DESMID - Dynamique Ecologique et Sociale en Milieu Deltaïque*

*CEFE - Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive, Réserve naturelle de la Tour du Valat*

### ***AlternaLive, Fondation de France, 2012-2015***

*CEJU – Centre d'Etudes Juridiques de l'Urbanisme*

*CEREGE – Centre européen de Recherches et d'Etudes en Géosciences de l'Environnement*

*REEDS - Recherches en Economie Ecologique, Eco-innovation et ingénierie du Développement Soutenable, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines*

*LAMETA - Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée, Université Montpellier 1*

*Conservatoire du Littoral - Délégation PACA*

**Vulnérabilité des biens et des hommes:**  
illustration par la Tempête Xynthia (27-29 février 2010)  
54 morts, 7 blessés graves en France



## I - Proposer une stratégie de recul stratégique de l'urbanisation

### ➤ **maintien ou rétablissement du milieu naturel - effet favorable sur les peuplements naturels**

La condition est que le recul urbain ne se fasse pas en étalement sur les zones de l'arrière pays encore à l'état naturel. Doit se faire en densifiant l'existant.

### ➤ **un littoral naturel peut avoir un effet favorable sur les villes côtières**

Protection moins coûteuse de l'arrière pays : possibilité de recréer des forêts littorales : effet de fixation des dunes

Intérêt d'une zone littorale à l'état naturel : accentue la visibilité d'une zone de protection, améliore la « culture du risque »

Renforce l'attractivité touristique d'un littoral « ouvert »

## **II - Anticiper les impacts des changements climatiques**

### **Le manque d'anticipation peut conduire à des solutions brutales:**

Catastrophes, pertes humaines

Recherche des responsables - poursuites au pénal

Expropriations (sous régime du fonds Barnier) et destructions de biens

Délimitation autoritaire du domaine public maritime, sans indemnisation

## Les outils juridiques existant aujourd'hui

- Loi littoral 1986 - bande des 100 m. inconstructible
- Plans de Prévention des Risques : PPRL, PPRSM - Etat
- Plans Climat-Energie Territoriaux - PCET - intercommunalités, Départements, Régions
- Plan local d'urbanisme - PLU - commune ou intercommunalité
- Délimitation du domaine public maritime - Etat

**Quels Résultats ?**



## Correctifs - les pratiques actuelles de recul

La gestion de la tempête Xynthia:

- zones « noires » > expropriations
- extension du fonds « Barnier » pour financer ces expropriations
- solutions impossibles à généraliser sur l'ensemble des littoraux français (métropolitains et ultra-marins)

La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte - Vers la relocalisation des activités et des biens:

Appel à projets du MEDDE pour des expérimentations de relocalisation:

- Ault, baie de Somme (effondrement d'une falaise de calcaire)
- Hyères: plaine côtière du ceinturon
- GIP Littoral aquitain: Lacanau, la Teste et Labenne
- Vias côte ouest - reconquête de la plaine côtière, « mer verte ».
- Petit Bourg, Guadeloupe - éboulement de falaise

## Anticiper sur le changement climatique - propositions juridiques

**L'anticipation permet d'être créatif et de commencer à construire :**

- **un droit du recul stratégique**
- **un régime du « domaine public littoral »**

Propositions:

- Étalement dans le temps des mesures d'abandon des immeubles
- Création d'une nouvelle notion juridique :
  - Domaine public littoral, qui s'ajouterait juridiquement et géographiquement au DPM (domaine public maritime)

**Co-construire un droit du recul stratégique  
sur des critères équitables et non dans l'urgence**

- **construire une gouvernance de l'anticipation (voir programmes MISEEVA et ADAPTALITT)**
- **rassembler les acteurs pour des solutions partagées**
- **introduire des critères d'équité sociale dans les réflexions**
- **développer une culture commune des risques littoraux**

## Les solutions proposées doivent être équitables

- Inventer de nouveaux outils équitables, acceptables, partagés
- Qui paye pour qui ?
- Le problème de la valeur de certains biens littoraux.
- Les solutions qui se profilent aujourd'hui sont uniquement fondées sur des calculs financiers et des logiques de marché (foncier ou assurantiel)
- Il faut remplacer ces critères, ou au moins les coupler avec des critères d'équité sociale à déterminer (capacité fiscale, résidence permanente ou secondaire etc...)

## Résultats des recherches et propositions juridiques > la méthode MariL

(Méthode d'Anticipation du Recul Intégrée sur les Littoraux)

### Étaler les mesures d'abandon des immeubles dans le temps.

- en organisant un abandon progressif des propriétés en 3 périodes de 30 ans (perte de l'abusus, fructus et usus) :
  - > 2042: le bien peut être occupé ou loué, mais devient incessible (pas d'héritage, pas de vente)
  - > 2072: le bien peut être occupé mais ne peut plus être loué
  - > 2102 : le bien peut seulement être occupé

### Introduire des critères d'équité sociale dans l'indemnisation

- moduler l'indemnisation de l'abandon des immeubles selon: l'occupation (résidence principale ou secondaire), la capacité fiscale du propriétaire, l'usage professionnel du bien, l'attachement familial (occupation par plusieurs générations)
- Le précédent des responsabilités communes mais différenciées de Kyoto

## Construire un régime du « domaine public littoral » Les propositions du programme Vuligam

### Création d'une nouvelle notion juridique

La bande littorale menacée par la mer dans les 100 prochaines années deviendrait un « domaine public littoral », qui s'ajouterait juridiquement et géographiquement au domaine public maritime

### Gestion différenciée du domaine public littoral

- inconstructible,
- selon les zones:
  - Natura 2000;
  - Trame Verte et Bleue littorale;
  - Conservatoire du Littoral;
  - réserves intégrales
  - ou activités agricoles réversibles (pâturages, cultures annuelles)

Je vous remercie de votre attention

[ml.lambert@wanadoo.fr](mailto:ml.lambert@wanadoo.fr)

